

Le saviez-vous ? [Les caisses de retraite complémentaire Agirc-Arrco](#) proposent à leurs retraités de 75 ans et plus deux services pour les aider à faire face aux conséquences de la crise sanitaire. **N'hésitez pas à les faire connaître à vos administrés via tous les canaux que vous jugerez utiles (journal municipal, site internet, CCAS...)** !



Besoin d'être accompagné pour un rendez-vous médical ? [Sortir Plus](#) permet d'organiser des sorties en voiture ou à pied en étant accompagné.e par un professionnel agréé par l'Agirc-Arrco. Le service se règle au moyen de chèques CESU, un chéquier coûtant 15 €* et donnant droit à 150 € de sorties. Et ça marche aussi pour aller faire des courses, chez le coiffeur, dans la famille !...

Période de convalescence ? Absence ou indisponibilité des proches aidants ? Retour d'hospitalisation ?... [L'Aide à domicile momentanée](#), ce sont 10h d'aide à domicile (courses, préparation des repas, ménage...) à répartir sur une période maximum de six semaines. Entièrement prise en charge par l'Agirc-Arrco, **elle est accordée sans conditions de ressources** aux retraités ne bénéficiant pas d'aide à domicile régulière.



Pour bénéficier de ces services, contacter le :



[L'Agirc-Arrco](#) est le régime de retraite complémentaire des salariés du secteur privé. Régime par répartition, il est basé sur le principe fondamental de solidarité entre les générations et développe des services d'action sociale en direction de ses assurés, retraités comme actifs. Chaque année, l'action sociale Agirc-Arrco accompagne près de 2 millions de personnes pour un budget global de plus de 300 millions d'€.

Les autres services Agirc-Arrco :



Espace sécurisé Agirc-Arrco



Simulateur retraite



Experts retraite



Demande de retraite en ligne



Centres d'information retraite Agirc-Arrco (Cicas)



Action sociale

L'Agirc-Arrco traite vos données personnelles dans le cadre des communications institutionnelles sur la retraite complémentaire et du suivi statistique de ses campagnes, sur la base de son intérêt légitime à promouvoir l'action sociale mise en œuvre dans le cadre du régime Agirc-Arrco. Elles sont exclusivement destinées au service habilité de l'Agirc-Arrco en charge de la communication externe et celui de notre prestataire. Vos données sont conservées aussi longtemps que vous exercerez les fonctions ou mandats ayant justifié cette communication. L'Agirc-Arrco traite vos données dans le strict respect du droit à la protection des données personnelles. Vous disposez de droits sur vos données (accès, rectification, opposition et effacement). Pour les exercer, vous pouvez remplir le formulaire [« Droits Informatique et Libertés »](#). Nous vous rappelons que vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Si vous souhaitez consulter la politique anti-spam de l'éditeur de notre solution e-mailing [suivez ce lien](#).